

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 11-12

Artikel: Les monuments historiques et la protection des biens culturels
Autor: Felder, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les bâtiments religieux du Moyen-âge, mais avant tout les témoins de l'art romane que sont la crypte de Muri et la Chapelle Ste Anne de Fahr. Il convient de mentionner le joyau que constitue l'Abbatiale de Koenigsfelden, construite entre 1310 et 1330, dont le groupe de 11 vitraux dressés dans le chœur sont renommés bien au-delà de nos frontières.

Les anciens couvents de Wettingen et de Muri qui ont tous deux des vitraux de cloître très beaux. Tous deux sont flanqués d'une église baroque, celle de Muri étant couronnée par une coupole de Bettini.

Citons les nombreux châteaux forts et balliveaux, parmi lesquels le Château d'origine de la famille de Habsbourg, à Lenzbourg, celui de Wildegg avec son musée et le château unique en son genre de Hallwil.

Enfin il convient de mentionner le nombre non négligeable de maisons bourgeoises et de constructions moyen-nâgeuses dans les vieilles villes, les fermes et les petites constructions rurales dont l'architecture est typique de leur région.

Cet héritage important et sa conservation exemplaire ne sont pas sans occasionner au canton de sérieux soucis. Il n'est pas étonnant dès lors que la conservation des monuments historiques, l'archéologie et les collections historiques revêtent une haute signification. C'est également pourquoi les responsables ont entrepris très tôt de réfléchir et d'œuvrer en faveur de la protection des biens culturels. Le nombre important de biens culturels meubles et immeubles que possède le canton les oblige à prendre les mesures pour leur conservation et leur sauvegarde ainsi qu'à établir la documentation nécessaire. Vu sa situation au carrefour des diverses institutions, la protection des biens culturels a pour mission d'exécuter les nombreuses mesures décidées. Celles-ci se subdivisent en divers secteurs principaux, qui sont les suivants:

- Microfilmer des documents écrits des archives, des plans, des cartothesques, des catalogues de collections et gérer un système d'archives cantonales de microfilms avec un service de bibliothèque.
- Elaborer une documentation de sécurité pour les biens culturels immobiliers, devant servir à reconstruire ou restaurer ces bâtiments après des destructions provoquées par des catastrophes ou des conflits.
- Conseiller les institutions et les tiers en matière de protection des biens culturels, en particulier pour la planification et la construction d'abris destinées aux biens culturels.
- Assumer la responsabilité de l'inspection technique, de l'assistance et du conseil des formations de protection des biens culturels de la protection civile. ▀

Les monuments historiques et la protection des biens culturels

Il suffit de jeter un coup d'œil à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et locale pour se convaincre de l'intérêt supérieur que porte les milieux de la culture à la protection des biens culturels. Ainsi, pour le seul canton d'Argovie, ce ne sont pas moins de 343 objets qui sont recensés dont 38 concernant les domaines des archives, des musées et des collections. Les 305 autres objets figurant à l'inventaire se confondent totalement avec les monuments protégés du canton

Dr Peter Felder,
conservateur des monuments historiques

d'Argovie. Comme la protection des biens culturels s'est également occupée de la documentation et de l'évacuation des biens culturels mobiliers, on peut admettre que le canton dispose d'une conception de protection entièrement élaborée.

Les objets d'importance locale (catégorie C) également sous protection constituent un domaine tout aussi important pour les services des monuments historiques car c'est précisément ceux-là qui reflètent l'énorme richesse de notre paysage culturel et sa variété à travers la région. Ainsi, lorsque nous nous promenons, nous ne rencontrons pas seulement les quelque 1150 objets culturels protégés, mais encore de nombreux autres témoins marquant notre histoire architecturale et culturelle. Outre les maisons bourgeoises et paysannes régionales typiques, il faut ranger dans cette catégorie les petites bâtisses qui en font partie, les croix le long des chemins, les calvaires, les fontaines, les bornes frontières et les monuments. De plus, la protection des biens culturels s'intéresse aux archives communales et paroissiales, aux musées locaux créés dans les communes au cours des dernières années. Ces musées nous documentent d'une manière vivante sur le passé de nos villes et de nos villages. Cette foule d'informations, qui recouvre de près les objectifs de la Conservation des monuments historiques, nous permet d'approfondir nos connaissances sur les biens culturels que possède notre canton.

Les inventaires des biens culturels d'importance locale sont élaborés pour la plus grande part, par des responsables locaux de la protection des biens culturels. En tant qu'inventaires indicatifs de localisation des biens culturels sur le territoire du canton, ils constituent un instrument de travail inappréciable pour les autorités et les responsables de la planification.

L'établissement de la documentation

de sécurité constitue un autre point fort de la collaboration entre la Conservation des monuments historiques et la Protection des biens culturels. Depuis toujours, la Conservation des monuments historiques a été préoccupée tout particulièrement par les relevés minutieux des monuments. C'est ainsi qu'en 1924 déjà, un volume de l'ouvrage «Les maisons bourgeoises de Suisse» (Das Bürgerhaus der Schweiz) a été consacré au canton d'Argovie. Il était richement documenté en photos et en plans. Durant la seconde guerre mondiale, dans le cadre du service du travail technique, une bienfaisante campagne destinée à procurer du travail a permis de relever sur place d'une façon très ample de nombreux objets culturels. Ces travaux ont été poursuivis et étendus, on y a inventorié d'autres monuments, de sorte qu'au moment de la création du service des monuments historiques, en 1954, celui-ci a pu entreprendre ses travaux sur la base de collections de documents déjà très variées.

Les besoins documentaires des monuments historiques et de la protection des biens culturels se recouvrent, aussi bien s'agissant des données de plans que des documents photographiques. C'est pourquoi ces deux services collaborent aussi étroitement que possible. La documentation de sécurité de la protection des biens culturels est élaborée à partir des pièces existantes de la Conservation des monuments historiques et en retour, les compléments établis par la protection des biens culturels sert à la Conservation des monuments historiques pour restaurer, rénover et changer l'affectation des bâtiments et objets culturels. L'incendie dévastateur de l'église paroissiale de Bremgarten a démontré clairement à quel point un tel matériel documentaire peut être utile, voire indispensable à la reconstruction. En effet, sans ces documents, il n'aurait tout bonnement pas été possible de reconstruire l'église fidèlement à l'original.

L'interaction salutaire entre la Conservation des monuments historiques et la Protection des biens culturels a fait ses preuves à maintes occasions. L'utilité de cette collaboration ne repose pas uniquement sur des valeurs mesurables mais s'avère tout aussi profitable à la formation du personnel qui collabore au sein de la Protection des biens culturels et peut y préserver les intérêts de la Conservation des monuments historiques. ▀

Les vitraux moyenâgeux qui se trouvent dans l'église du couvent de Königsfelden, comptent parmi les biens culturels les plus importants du canton d'Argovie. Leur importance à caractère international exige que l'on prenne des mesures de prévention en conséquence. Chaque partie de vitrail est démontable. Eglise du couvent de Königsfelden, vitrail no 10, représentant la vie de Ste Anne. 1989. Vitrail 10/1-9.

